

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/03/2022

Dossier complet le :

21/03/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-3678

### 1. Intitulé du projet

FLOOR TO FLOOR

Installation de recyclage de matières et déchets plastiques

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Floor To Floor

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Sébastien PETITHUGUENIN, Directeur Général de PAPREC

RCS / SIRET

8 2 3 4 6 4 6 2 3 0 0 0 1 1

Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a Autres ICPE soumises à autorisation	1.a : 2661-1 (120 t/j), 2791 (360 t/j)
1.b Autres ICPE soumises à enregistrement	1.b : 2661-2 (360 t/j), 2662 (24 300 m3)
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	30 : installation sur ombrières > 250 kWc
39.a Travaux et constructions qui créent une EAS sup. ou égale à 10000 m <sup>2</sup>	39.a : Emprise au sol du bâtiment principal : 11 420 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet Floor To Floor consiste à construire une installation de recyclage de plastiques, essentiellement des déchets et matières PVC (chutes industrielles, chutes de pose, dépose (fin de vie) etc). Le projet prend place sur un terrain non aménagé, au sein du périmètre de la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons. Aucune démolition n'est prévue. L'installation de recyclage en elle même prendra place dans un bâtiment de 11 420 m<sup>2</sup> qui sera construit sur la partie Ouest du site. Le bâtiment comportera 5 cellules accueillant des stockages et/ou des ateliers process. Les déchets et matières plastiques seront traités par broyage puis extrusion. L'objectif est de produire des granulés de PVC pouvant être réutilisés dans un processus de fabrication. Un bâtiment de bureaux complétera les constructions prévues.

Les voiries nécessaires à l'exploitation du site et à l'accessibilité des secours seront réalisées, ainsi qu'un parking équipé d'ombrières photovoltaïques.

D'une manière générale, ce projet se veut exemplaire, notamment du point de vue énergétique.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet Floor To Floor consiste à construire une installation de recyclage de plastiques, essentiellement des déchets et matières PVC. L'objectif est de produire des granulés de PVC pouvant être réutilisés dans un processus de fabrication.

Ce projet innovant apporte une nouvelle solution de recyclage du PVC et participe ainsi à la réduction du volume de déchets mis en décharge et d'une réduction de l'utilisation de matières premières, dans une logique d'économie circulaire.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessitera :

- Le terrassement du terrain ;
- Les travaux VRD (réseaux secs et humides) ;
- Les travaux de gros-œuvre :
  - \* construction de l'installation proprement dite,
  - \* construction des bureaux,
  - \* aménagement de la zone de tri
- Les travaux d'aménagement et de finition intérieur, ainsi que l'implantation des machines ;
- Les travaux de finition extérieurs et de paysagisme.

Les travaux d'aménagement porteront sur 2 tranches :

- tranche 1 : construction des bureaux, de la première tranche de l'installation, aménagement des voiries, du parking ;
- tranche 2 : construction de la seconde tranche de l'installation ;

Un permis de construire sera prochainement déposé pour ce projet.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les matières seront réceptionnées directement au niveau de l'installation, puis entreposées par catégories dans l'attente de leur prise en charge.

Les matières seront d'abord broyées. Les broyats seront stockés dans des silos. Puis ils seront transférés vers des extrudeuses, chargées de fabriquer des billes de PVC, qui seront stockées dans l'attente de leur expédition vers une unité de fabrication réutilisant ces matières dans un processus de production (par exemple, fabrication de nouvelles dalles souples PVC).

Le processus ne rejettera pas d'effluents d'origine industrielle (pas de consommation d'eau).

Les opérations de broyage et de micronisation engendreront la formation de poussières qui seront captées et piégées par des filtres à manches ; l'air du système d'aspiration sera ensuite rejeté à l'atmosphère.

Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle. Elles seront infiltrées sur place. Les eaux pluviales de ruissellement sur les voiries seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant infiltration, conformément au règlement de la zone du PLU.

Le projet sera vertueux, notamment du point de vue énergétique. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur les ombrières du parking.

Enfin, un circuit de visite sera aménagé de façon à pouvoir présenter l'installation aux personnes intéressées.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le sujet sera soumis aux procédures d'autorisation suivantes :

- demande d'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
ICPE-2791 (A)	360 t/j
ICPE-2661-1 (A)	120 t/j
ICPE-2661-2 (E)	360 t/j
ICPE-2662 (E)	24 300 m <sup>3</sup>
Superficie globale du projet :	43 900 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

241 rue des Balmes  
38150 Salaise-sur-Sanne

Le projet prend place sur les parcelles AS1274, AS1258, AS1261, AS1215 (occupées en partie)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04°47'47"E Lat. 45°20'20"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité : ZNIEFF II n°820000351 "ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN-RHONE ET SES ANNEXES FLUVIALES" à 450 m à l'Ouest-Nord-Ouest ZNIEFF I n°820030248 "Ile de la Platière" à 960 m à l'Ouest-Nord-Ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité : Réserve Naturelle Nationale n°FR3600079 "Ile de la Platière" à 1,1 km à l'Ouest-Nord-Ouest Parc Naturel Régional n°FR8000027 "Pilat" à 4,2 km au Nord-Ouest
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des grandes infrastructures de transports terrestres de l'État en Isère. La commune de Salaise est notamment concernée par les axes routiers, A7, RN7 et D4 et l'axe ferroviaire Paris-Lyon/Marseille-St-Charles. Seul l'axe ferroviaire, situé à environ 240 m à l'Est du site, présente un impact acoustique marqué au niveau du site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité : ripisylve de la Sanne, à env. 430 m au Sud-Est du site

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRNI de la Sanne - Site en zone bleue claire B2 PPRI en vigueur prescrit depuis le 29/11/2018  PPRT Roussillon prescrit depuis le 9/07/2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 960 m au Nord-Ouest du site : ZSC (Dir. Habitats) n° FR8201749 "Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière" ZPS (Dir. Oiseaux) n°FR8212012 "Île de la Platière"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'utilisation d'eau dans le process Consommation d'eau potable à usage sanitaire uniquement Réutilisation des eaux pluviales de toiture pour l'arrosage des espaces verts.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Excédentaire en phase1, mais neutre à l'issue de la phase 2.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des déblais en remblais in situ sera privilégiée au regard de la bonne qualité des sols. Le projet sera excédentaire en matériaux pour la phase 1. Le projet sera déficitaire pour la seconde phase d'aménagement. Le projet sera neutre entre la phase 1 et la phase 2.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZSC (Dir. Habitats) n° FR8201749 "Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière" --> Aucun impact attendu sur les milieux et/ou espèces listées.  ZPS (Dir. Oiseaux) n°FR8212012 "Île de la Platière" --> compte tenu que le projet n'émettra pas de substances chimiques polluantes dans l'atmosphère, il n'aura pas d'impact sur cette zone.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT Roussillon prescrit depuis le 9/07/2014  Le Nord-Ouest du site est concerné par des zones d'aléa moyen (M+) et faible d'effets toxiques présentés par l'usine TREDI. Aucune construction n'est prévue dans cette zone. Une bande au Sud du site est concernée par une zone d'aléa faible d'effets toxiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPFNI de la Sanne Version en vigueur prescrit depuis le 29/11/2018 Un bon tiers Sud-Est du tènement est concerné par une zone d'aléa moyen. Une bande d'aléa faible prend place au centre du site. Le Nord-Ouest du site est en zone blanche. Le projet a été conçu de façon à prendre en compte ce risque, notamment avec le remblaiement des terrains sous le site pour se situer au dessus de la côte inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques canalisés seront uniquement liés au système de dépoussiérage. Aucun risque sanitaire ne sera généré par le projet. Le site est localisé dans un secteur où des alertes liées à la qualité de l'air sont fréquemment relevées : concentrations d'activités chimiques, axes de circulation majeur (A7), topographie ne facilitant pas la dispersion atmosphérique (vallée du Rhône).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'accompagne d'un trafic lié aux mouvements du personnel et aux opérations de livraison et d'expédition. Les mouvements de personnel seront dans la mesure du possible décalés des heures de pointe (rotation des équipes à prévoir en conséquence). Les opérations de réception et d'expédition seront réalisées en grands volumes de façon à optimiser le transport. A l'échelle régionale, ce site d'études a été choisi de façon à réduire le transport du fait de son emplacement proche des sites de valorisation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruits générés par le projet limité principalement à la circulation sur le site. Le process sera entièrement réalisé en intérieur et des mesures sont prises pour limiter l'impact sonore (respect des normes en vigueur, murs bétons...). L'axe ferroviaire, situé à environ 240 m à l'Est du site, présente un impact acoustique marqué au niveau du site (sce : PPBE des grandes infrastructures de transport de l'Etat en Isère). L'environnement du site est industriel et aucun habitation, susceptible d'être incommodée, ne se situe à proximité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le process n'engendrera pas d'odeurs. Des signalements fréquents d'odeurs sont signalés sur le secteur (via la plateforme ODO d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes), principalement pour les ressentis d'odeurs d'égout/oeuf pourri/ soufre et de solvants/chimie.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de problématique spécifique lié aux émissions lumineuses, toutefois le projet est situé dans un secteur urbanisé et industrialisé ; les sites industriels voisins disposent d'infrastructures éclairées pour des raisons d'exploitation et de sécurité : la pollution lumineuse nocturne est notable. Le process sera implanté à l'intérieur de l'installation ; aucun éclairage extérieur puissant n'est nécessaire à l'exploitation normale du site. L'éclairage nécessaire à la circulation sur le site sera dirigé vers le sol.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les opérations de broyage et de micronisation engendreront la formation de poussières qui seront captées et piégées par des filtres à manches ; l'air du système d'aspiration sera ensuite rejeté à l'atmosphère.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Infiltration d'eaux pluviales après traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets résultant des activités seront exclusivement non dangereux. Les déchets issus du process (07 02 15 ou 19 12 04 ou 19 12 12) seront valorisés énergétiquement. Les fines et les refus (19 12 12) seront destinés à l'enfouissement. Le volume de ces déchets est très faible.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté se trouve en zone Uz du PLU. La zone UZ appartient à la Zone Industriale-Portuaire (ZIP) et est réservée aux activités économiques, industrielles, artisanales et autres services liés au fonctionnement de la zone. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont autorisées dans l'ensemble de la zone UZ.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés à proximité du site sont les suivants :

- Les Courriers Rhodaniens, autocariste implanté rue des Peymenards, a déclaré une station service gaz. Cette installation ne présente pas d'effets chroniques susceptibles d'être cumulés avec les effets résultant de l'exploitation du site Floor To Floor.
- Une Enquête Publique a été menée en 2021 à Salaise, pour un projet de centrale photovoltaïque au Sol, située au nord de la zone industrialo portuaire, à proximité de la plateforme chimique. Ce projet, s'il se réalise, est suffisamment éloigné du site et n'aura pas d'effets chroniques susceptibles d'être cumulés avec les effets résultant de l'exploitation du site Floor To Floor.

Compte tenu de la nature des incidences/ enjeux identifiés : trafic, bruit et les rejets atmosphériques, il n'y aura pas de cumul avec d'autres projets existants ou approuvés.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Concernant les impacts liés au trafic :

\* Les mouvements de personnel seront dans la mesure du possible décalés des heures de pointe (rotation des équipes à prévoir en conséquence).

\* Les opérations de réception et d'expédition seront réalisées en grands volumes de façon à optimiser le transport (réduction du nombre de poids-lourds).

\* A l'échelle régionale, ce site d'études a été choisi de façon à réduire le transport du fait de son emplacement proche des sites de valorisation utilisant les granulés de PVC produits dans le cadre de l'activité (Tarare-69 et St-Paul-Trois-Châteaux-26).

- Une autosurveillance des niveaux sonores en limite de propriété et des rejets atmosphériques sera réalisée par l'exploitant afin de vérifier l'absence d'impact du fonctionnement des installations.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences du projet pourront porter sur le trafic, les rejets atmosphériques, et le bruit. Les impacts générés par le bruit seront faibles au regard des modalités d'exploitation (process en intérieur, dispositifs anti-bruit...). Un dépoussiérage sera installé au niveau des flux d'air nécessitant un traitement. Le projet se veut exemplaire du point de vue environnemental. Des mesures préventives ou compensatoires seront prises pour limiter l'impact du projet sur son environnement (cf. cadre 6.4). Enfin, le projet prend place dans une zone à vocation industrielle (ICPE autorisées dans toute la zone). Les incidences du projet sont jugées faibles et, dans tous les cas, maîtrisées. Pour ces raisons, le projet ne nécessite pas d'Evaluation Environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A7 : Vues axonométriques du projet

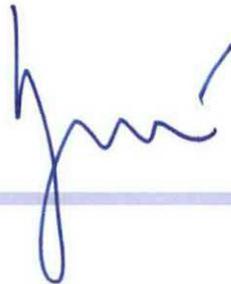
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à St-Herblain

le, 09/03/2022

Signature

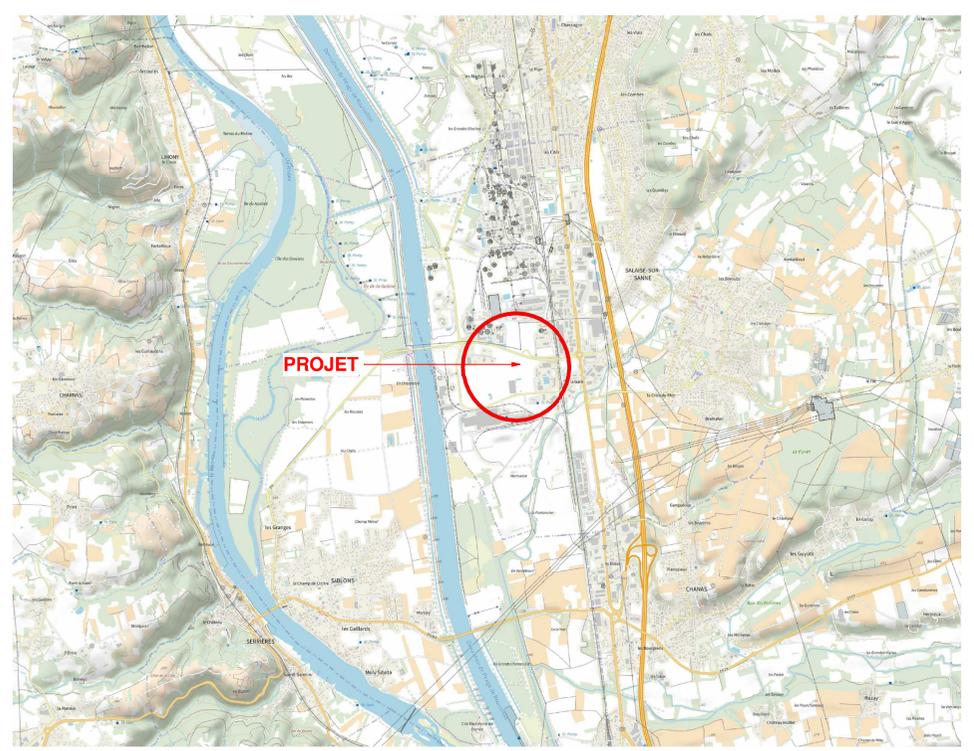


ANNEXE 2

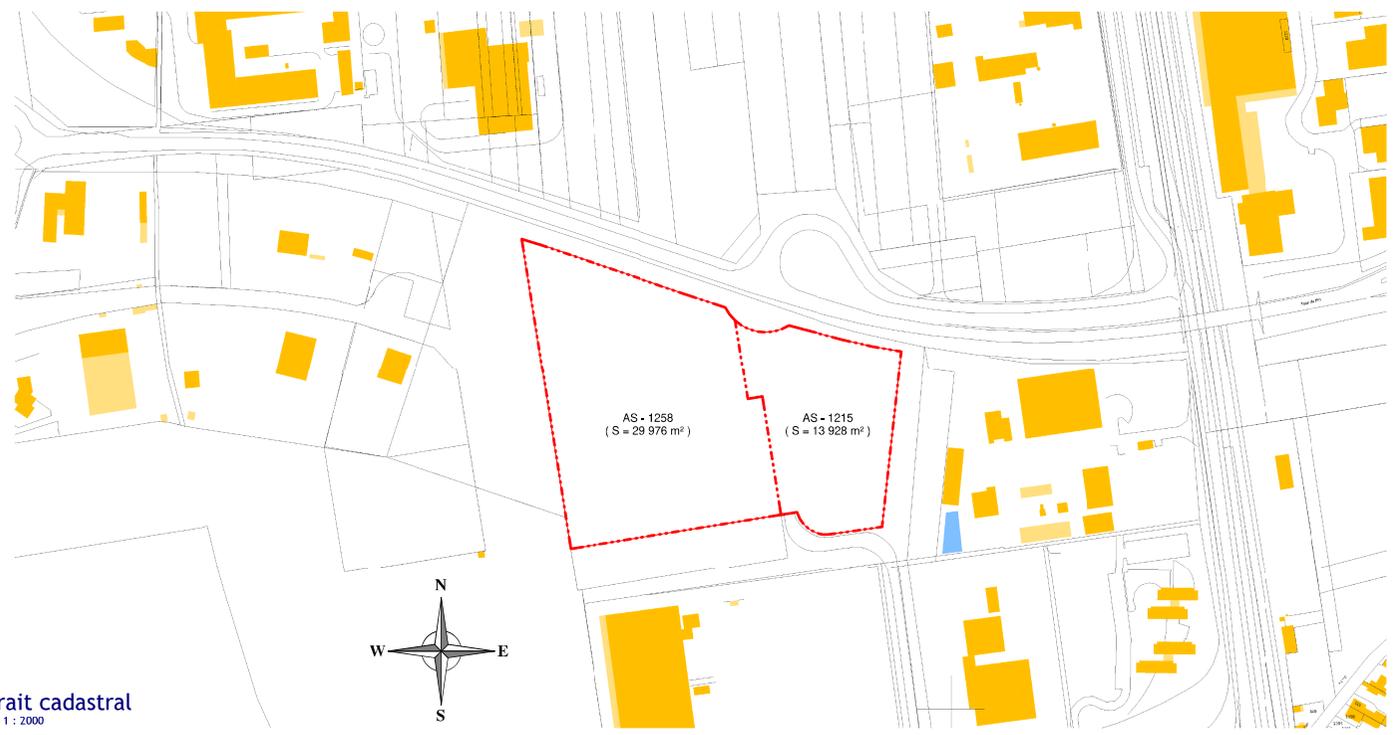
PLAN DE SITUATION



PC2/5 - Plan de masse - Existant  
Ech : 1 : 1000



P1 - Plan de situation  
Ech : 1 : 25000



Extrait cadastral  
Ech : 1 : 2000

**FLOOR TO FLOOR**  
BY GERFLOR & PAPREC

**Usine de recyclage et de valorisation  
de matières plastiques**  
Commune de Salaise-sur-Sanne 38 150

Maitre d'Ouvrage :  
FLOOR TO FLOOR  
5 Rue Wilson de la Chauvinière  
44 800 - SAINT HERBLAIN

PC 01  
PC 02

---

**Situation - Cadastre**  
**Plan de masse existant**

PC  
N°01

Echelle: Commune indiquée		Première diffusion : 2022/01/28	
Indice	Date	Description de la révision	Signature

Maitre d'Oeuvre :  
SARL SCHATZLE-WEITLING  
Ecoparc - COENNIS - Bâtiment 1A  
38 rue Hansin Tarnet  
54320 MAXEVILLE  
Tél : 03.83.28.22.25 - Fax : 03.83.28.51.45

**SCHATZLE - WEITLING**  
Dossier N°:2019 18

ANNEXE 3

PHOTOGRAPHIES DES ZONES D'IMPLANTATION

Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 4



ANNEXE 4

PLAN DU PROJET



ANNEXE 5

PLAN DES ABORDS



ANNEXE 6

PLAN DE SITUATION VIS-A-VIS DES ZONES NATURA



- ZSC - FR 8201749 - Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière
- ZPS - FR 8212012 - Île de la Platière
- ZSC - FR 8201663 - Affluents rive droite du Rhône
- ZSC - FR 8202008 - Vallons et combes du Pilat rhodanien

Site d'importance communautaire (SIC)  
 Zone de protection spéciale (ZPS)

**EODD**  
 ingénieurs conseils  
 171-173 rue Léon Blum  
 69100 VILLEURBANNE  
 Tél: 04 72 76 06 90 Fax: 04 72 76 06 99  
 www.eodd.fr contact@eodd.fr

**P07142**  
**1/50000**  
**DECPC**  
**A**  
**Ind.1**

**FLOOR TO FLOOR - SALAISE**  
  
**PLAN DE SITUATION VIS-A-VIS DES ZONES NATURA**  
  
 Propriété EODD Ingénieurs Conseils - Reproduction interdite

Ind :	Date :	Modifications :
A	13/01/2022	Première édition du plan NATURA
B		
C		
D		

Fichier : P07142\_DECPC\_A6.dwg

**13/01/2022**

ANNEXE 7

AXONOMETRIES – PERSPECTIVES



## **Éléments complémentaires apportés par le porteur de projet le 21/03/2022 :**

Concernant le nombre de véhicules, nous prévoyons :

- au démarrage : 5 camions par jour, 10 véhicules VL maximum par équipe de production (trajet entre 4 et 6H / 12 et 14h / 20 et 22h) et 3 à 5 véhicules VL aux horaires de bureau ;
- à pleine capacité : 15 à 20 camions par jour, 15 véhicules VL maxi par équipe de production (trajet entre 4 et 6H / 12 et 14h / 20 et 22h) et 5 à 10 véhicules VL aux horaires de bureau.

Concernant les itinéraires susceptibles d'être empruntés, les camions circuleront principalement via l'A7, la N7 et la D51 pour accéder au site. En aucun cas, les véhicules traverseront le centre-ville de Salaise-sur-Sanne.